

Cet avis sur le site TED: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:92679-2011:TEXT:FR:HTML>

F-Canteleu: Cartes accréditives

2011/S 57-092679

AVIS DE MARCHÉ

Fournitures

SECTION I: POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT

Idefhi

38 route de Sahurs - BP 4

76380 Canteleu

FRANCE

Fax +33 235524470

Adresse(s) internet

Adresse du profil d'acheteur <http://www.achatpublic.com>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues:

Idefhi

38 route de Sahurs - BP 4

Attn: service économique / cellule achats

76380 Canteleu

FRANCE

Fax +33 235523821

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus:

Idefhi

38 route de Sahurs - BP 4

Contact: Sce Juridique / cellule marchés

76380 Canteleu

FRANCE

Fax +33 235524470

internet: <http://www.achatpublic.com>

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées:

Idefhi

38 route de Sahurs - BP 4

Contact: Sce Juridique / cellule marchés

76380 Canteleu

FRANCE

internet: <http://www.achatpublic.com>

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S)

Autre

Protection sociale

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs Non

SECTION II: OBJET DU MARCHÉ

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur

Fourniture de carburant en stations services et prestations associées, par cartes accréditatives, pour les services de l'Idefhi.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services

Fournitures

Achat

Lieu principal de livraison 38 route de Sahurs, 76380 Canteleu, FRANCE.

Code NUTS FR232

II.1.3) L'avis implique

Un marché public

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats

Fourniture de carburant en stations services et prestations associées, par cartes accréditatives, pour les services de l'Idefhi.

Marché à bon de commande, sans mini, ni maxi, d'une durée initiale d'un an, renouvelable 3 fois.

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

30163000, 09132100, 09134200

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP)

Oui

II.1.8) Division en lots

II.1.9) Des variantes seront prises en considération

Non

II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.2.1) Quantité ou étendue globale

— carburant (diesel, super sans plomb) estimation base annuelle en litre: 300 000,

— cartes accréditatives (estimation base annuelle en unités): 250.

II.2.2) Options

II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION

SECTION III: RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés

Aucun cautionnement ni garantie exigés.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

Mandat Administratif suivi d'un virement dans les délais légaux selon art. 98 du CMP. Tx intérêt: taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché

Aucune forme imposée.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: — Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire,
— déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP,
— renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail.

III.2.2) Capacité économique et financière

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: — Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du contrat, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles.

III.2.3) Capacité technique

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies:
— Liste des principales fournitures effectuées au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

III.2.4) Marchés réservés

III.3) CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES

III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière

III.3.2) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation

SECTION IV: PROCÉDURE

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.1.1) Type de procédure

Ouverte

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer

IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous
1. Valeur technique jugée selon le mémoire technique fourni au dossier de consultation, assorti des sous critères suivants: implantation réseau (note sur 20), services liés au système de paiement par carte accréditée (sur 10), descriptif du logiciel de gestion de suivi des cartes, gestion des factures (noté sur 20), délais liés aux cartes (création, mise en opposition, duplicata de carte (noté sur 10). Pondération 60
2. Prix. Pondération 40

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur

SJA 2011-09

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires

Documents payants

Conditions et mode de paiement: Dossier de consultation disponible gratuitement sur la plateforme www.achatpublic.com.

Ou bien, pour obtenir le dossier de consultation sous forme papier ou cd rom les demandes sont à adresser impérativement et préalablement par fax au +33 235524470 (la demande doit préciser le support choisi (papier ou CD ROM)).

Coût:

— envoi ou retrait du DCE sur support papier: 15 EUR TTC,

— envoi ou retrait du DCE sur CD ROM: 10 EUR TTC.

Le règlement s'effectue à réception du titre exécutoire émis par la paierie départementale.

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

9.5.2011 - 14:00

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

français.

IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en jours: 120 (à compter de la date limite de réception des offres)

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres

SECTION VI: RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE

VI.2) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FOND COMMUNAUTAIRES

VI.3) AUTRES INFORMATIONS

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 21.3.2011.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de Rouen

53 avenue Gustave Flaubert

76000 Rouen

FRANCE

Courrier électronique (e-mail): greffe.tarouen@juradam.fr

Téléphone +33 232081270

Fax +33 232081271

VI.4.2) Introduction des recours

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours: — Référé précontractuel conformément aux dispositions de l'art. L551-1 du code de justice administrative, pouvant être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat,

— recours gracieux dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision faisant grief,

— recours pour excès de pouvoir contre les actes détachables du contrat et/ou référé suspension (article L521-1 du code de justice administrative) dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée (art. R.421-1 à 5 du code de justice administrative),

— recours de pleine juridiction exercé par tout concurrent évincé de la conclusion d'un contrat administratif contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ces clauses, assorti le cas échéant de demandes indemnitaires, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (conséquence de la jurisprudence du Conseil d'État du 16.7.2007, Société Tropic Travaux Signalisation - Req. n° 291545).

- VI.4.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours**
VI.5) **DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS:**
21.3.2011